entre Dronne

N° 49
AVRIL 2025

Le Petit DRONNE

Chers amis,
Voici le premier bulletin d'informations de l'année 2025.

- recensement : du 15 janvier au 14 février nous avons réalisé avec vous le recensement de notre population. Nous aurons les premiers résultats dans le courant du mois d'août. Nous saurons à ce moment là dans quel sens notre population a évolué.
Je tenais à vous remercier pour l'accueil que vous avez réservé aux quatre agents recenseurs. Ce travail a pu passer pour fastidieux, mais il est essentiel pour notre commune. Les dotations de l'Etat en dépendent.

Concernant les travaux en cours :
- ceux du gymnase sont pratiquement terminés. Nous sommes en attente du rapport du bureau de contrôle.
Celui-ci nous permettra de déclencher la Commission de sécurité. C'est au vu du résultat de cette commission que nous pourrons mettre cette structure à disposition. Une réunion destinée à établir le planning d'occupation a été organisée avec l'ensemble des associations.
- Supérette : c'est l'enseigne VIVAL qui a été retenue par la Commission d'attribution pilotée par la CALi
- Centre aéré : le dossier est dans la phase d'études, conduite par un cabinet mandaté par les Services de la CALi.
- Budget : la Commission des finances s'est réunie le 25 mars afin de préparer celui de 2025. Ce budget a été voté en réunion du Conseil municipal le jeudi 10 avril. Nous avons clôturé l'année 2024 avec un solde positif, de 451 162 €, les deux sections confondues. Somme toute une satisfaction.
En pages intérieures vous trouverez l'ensemble des informations. Au regard de la situation économique de la France et de la baisse drastique, voire de l'absence totale de subventions, nos investissements seront particulièrement modérés cette année. La situation générale est plus que délicate et des économies doivent être faites à tous les niveaux.
Enfin dès le mois de mai, nous allons poursuivre la procédure que nous avons lancée il y a quelques mois, il s'agit de l'adressage des voies et des habitations. Il s'agit d'un "bouleversement" imposé par la loi et nécessaire pour notre commune et ses habitants. Voici chers amis, un premier bilan de ce début d'année.
Beaucoup de choses restent à faire et nous allons nous y employer.

Le Maire

SOMMAIRE

Bus France Services
Obligations légales de débroussaillement
Etat civil
Les budgets
CALi et le Plan d'Urbanisme Intercommunal
Panneaux solaire en toiture
Troubles du voisinage
La bibliothèque ; évènements intergénérationnels
Soirée de la Saint Valentin
La vie des Associations

et Double

Le Bus France Services
sur la commune et sur les communes de la CALi

Le bus France Services sillonne les communes de la CALi depuis le 02 décembre avec 2 conseillères qui reçoivent sans rendez-vous sur le parking de La Poste/Mairie.

Elles sont là pour vous aider dans vos démarches administratives auprès des organismes. Elles peuvent vous aider dans les domaines de :

- **emploi** : prise de rendez-vous avec un conseiller France Travail, actualisation des droits;
- **retraite** : création d'un compte d'assurance retraite, édition de relevé de carrière, simulation ;
- **santé** : création d'un compte CPAM, MSA, CAF, prise de rendez vous, demande prestation ;
- **justice** : prise de rende-vous avec un conciliateur, orientation en cas de conflit ;
- **budget :** déclaration de revenus, prélèvement à la source ;
- **état civil et famille** : pré-demande de titre d'identité ;
- **logement, mobilité** : demande d'aide au logement, amélioration de l'habitat.

Contact : **franceservices@lacali.fr**
06 65 82 97 98

France Services est libre d'accès et ouvert à tous, quel que soit le lieu de résidence

Les permances

- Le Fieu	mardi 29 avril
- Les Peintures	mercredi 7 mai
- St Christophe de Double	mercredi 14 mai
- Chamadelle	jeudi 15 mai
- **Les Eglisottes**	**mardi 20 mai matin**
- Le fieu	mardi 3 juin
- Les Peintures	mercredi 11 juin
- St-Christophe de Double	mercredi 18 juin
- Chamadelle	jeudi 19 juin
- **Les Eglisottes**	**mardi 24 juin matin**

OLD ou obligation légale de débroussaillement

Chaque année on dénombre en moyenne 1 100 départs de feu, représentant 2 800 hectares brûlés. 95% de ces feux sont d'origine humaine.

Pour éviter les départs et leur propagation : la prévention qui passe par les opérations de débroussaillement.

Il s'agit d'une obligation qui s'applique dans les zones urbaines et non urbaines, c'est ce qu'a rappelé avec insistance le sous-Préfet de Libourne, le colonel du SDIS et les services de la DDTM lors de la réunion du jeudi 3 avril.

En fonction de la zone les règles de débroussaillement ne sont pas les mêmes.

I - zones urbaines la totalité de la ou des parcelles doit être débroussaillée. qu'elles soient bâties ou non. il s'agit des secteurs classés «U» dans les documents d'urbanisme (PLU ou PLUi). Dans ces zones chaque propriétaire est tenu de réaliser les opérations de débroussaillement

II - zones naturelles, agricoles, forestières

Pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêt l'obligation légale de débroussaillement (OLD) doit être réalisée sur

* 50 mètres aux abords des constructions, quelles qu'elles soient. Cette distance est mesurée depuis chaque angle du bâtiment
* 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès aux constructions.

Les arbres ne doivent pas être plantés à une distance inférieure à 3 mètres des constructions.

En présence d'un terrain nu le débroussaillement incombe au propriétaire de la construction voisine, de façon continue sur 50 mètres autour de la construction et cela sans tenir compte des limites de sa propriété.

En effet la loi fait peser la charge du débroussaillement sur la propriété du bien à défendre et non sur le propriétaire du bien non soumis à cette obligation. Ce n'est pas à ce dernier d'assurer la sécurité d'une habitation qui n'est pas la sienne.

Par contre ce propriétaire ne peut pas s'opposer à leur réalisation. En l'absence d'accord donné, l'obligation de débroussaillement est alors mis à sa charge.

La période idéale pour débroussailler se situe en hiver. Pour autant cette opération peut aussi se réaliser en automne ou au printemps

RAPPEL

Le règlement sanitaire interdépartemental (Gironde, Landes, Lot et Garonne) interdit, depuis de nombreuses années le brûlage des déchets verts. Le non respect de cette règlementation peut amener à une amende de 750 €

ETAT CIVIL - 2024

Carnet Rose sont nés à Libourne

le 30 janvier
Noa, Christian CHARBONNIER POLETTO

le 25 mars
Héléna Eliane NALET
Hélias, Rémy NALET

le 28 avril
Aélia, Rosie, Lina, Cléa ROUMAZEILLES DI LEO

le 03 mai
Keÿton, François LAFLEUR

le 23 juillet
Kahel, Jacky BAVOUIDINSI BOURBON

le 23 août
Etan, Gilbert, Christophe LAGARDE

le 13 septembre
Noé, Henri Marcel CHASTAING MOREAU

le 28 septembre
Célia VEILLON ZANELLY

le 13 décembre
Eri, Magali, Alexandra MARIE DEFRANCESCHI

l'Officier de l'Etat civil a procédé à l'union :

le 27 janvier
de LAVEAU Kewin, Dimitri avec
VANTAGE Mélissa, Wendy

le 19 avril
de MICHAUD Justine avec
LARGE Dominique Kenny

le 15 juin
de BARTOUILH David avec
SOYEZ Erika

15 juin
de CHADEFAUD Gillian avec
CAILLEAU Marion

07 septembre
de MORISSET Mathieu, Pierre, Jean avec
CAPDEVILLE – CHAPUZET Alexa, Céline, Léa

ont conclu un pacte civil de solidarité

RAYMOND Benoit et GIRAUDEAU Myriam Camillia

Nous les avons accompagnés à leur dernière demeure

PASCAL Jean-Louis, né en 1945, décédé le 02 janvier
PHILIPPS Martin, né en 1968, décédé le 11 janvier
LESPES Jean-Louis, né en 1957, décédé le 19 janvier
VUILLEUMIER François, né en 1939, décédé le 21 janvier
MOREAU Christian, né en 1945, décédé le 16 mars
GUICHARD Alain, né en 1950, décédé le 29 mars
VERSAVAUD Christian, né en 1956, décédé le 11 avril
KERBASTARD Jean-Jacques né en 1930, décédé le 14 avril
PORCHER André, né en 1943, décédé le 26 mai
HOLMAERT Marinette, née en 1951, décédée le 19 juin`
MEUNIER Arthur, né en 1937, décédé le 01 juillet
GUERIN josette, veuve LALIEVRE, née en 1940, décédée le 13 août
PENARD Irène, épouse ARNAUDIN, née en 1934, décédée le 28 août
BURKI Rita, née en 1964, décédée le 03 septembre
CLAISSE Jean-Marie né en 1929, décédé le 03 octobre
FEYTIT Andrée, née en 1926, décédée le 02 octobre
ROUZEAU Frédéric, né en 1971, décédé le 30 novembre
ROUX Arnaud, né en 1971, décédé le 12 décembre
FLORES Thérèse, née en 1949, décédée le 20 décembre
FOUCHER Jacqueline, née en 1934, décédée le 19 décembre
SOULÉ Jean, né en 1933, décédé le 31 décembre

LES BUDGETS

Avec la loi de Finances de 2024 le compte administratif tenu par le Maire et le compte de gestion du Comptable public sont regroupés en un seul document : le **Compte Financier Unique**. La tenue de ces deux comptes occasionnait redondances des écritures comptables. Toutefois les prérogatives respectives de chacun sont préservées. L'objectif est d'améliorer la lisibilité de l'information et apporter plus de souplesse à l'intérieur des sections investissement/fonctionnement. Le Compte Financier Unique sera généralisé dans toutes les collectivités en 2027 pour les opérations comptables de 2026.

Bilan de l'année 2024 - Résultats des opérations comptables

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
recettes :	2 010 025,86 €	recettes :	2 156 525,38 €
dépenses :	1 864 208,72 €	dépenses :	1 547 029,75 €
résultat de l'exercice	**145 817,14 €**	**résultats de l'exercice**	**609 495,63 €**
résultats antérieurs :	75 582,57 €	résultats antérieurs :	- 81 552,25 €
résultat cumulé	**221 399,71 €**	**résultat cumulé**	**527 943,38 €**

Les résultats positifs pour les deux sections, toutefois il convient de tenir compte des mouvements financiers en matière d'investissement. Ainsi la collectivité est engagée à hauteur de 579 872,70 € qui sont en instance de paiement. De même elle est en attente d'encaisser des recettes d'un montant de 281 691,75 €

fonctionnement : détail des opérations réalisées en 2024

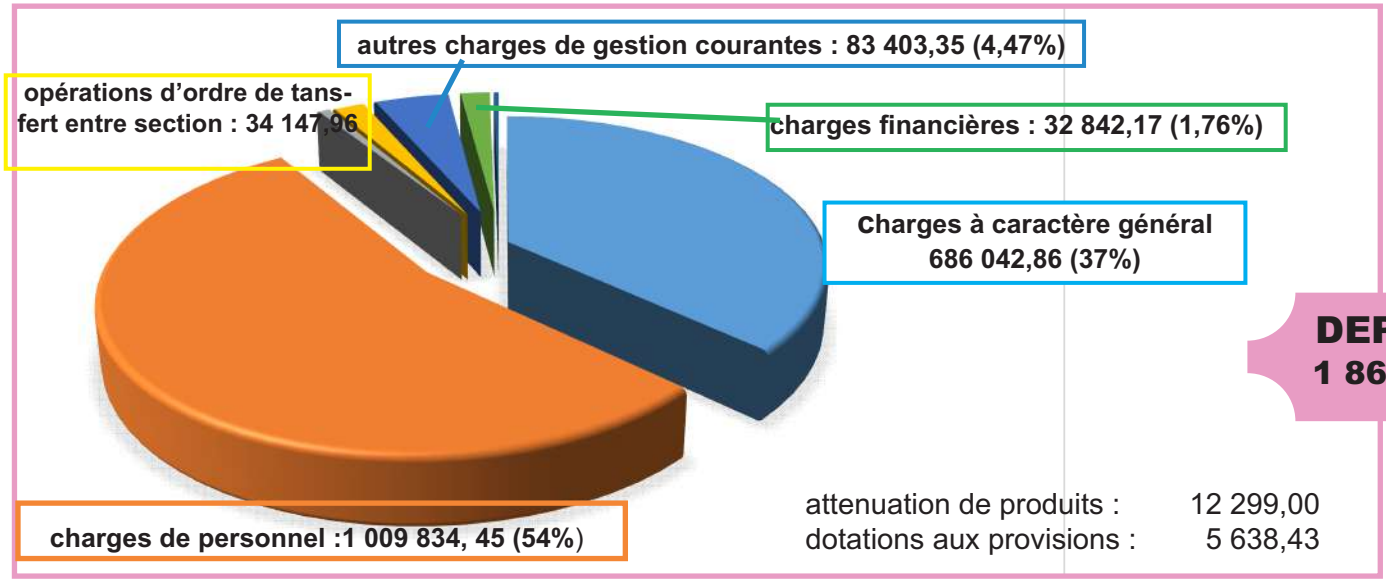

DEPENSES
1 864 208,72

attenuation de produits : 12 299,00
dotations aux provisions : 5 638,43

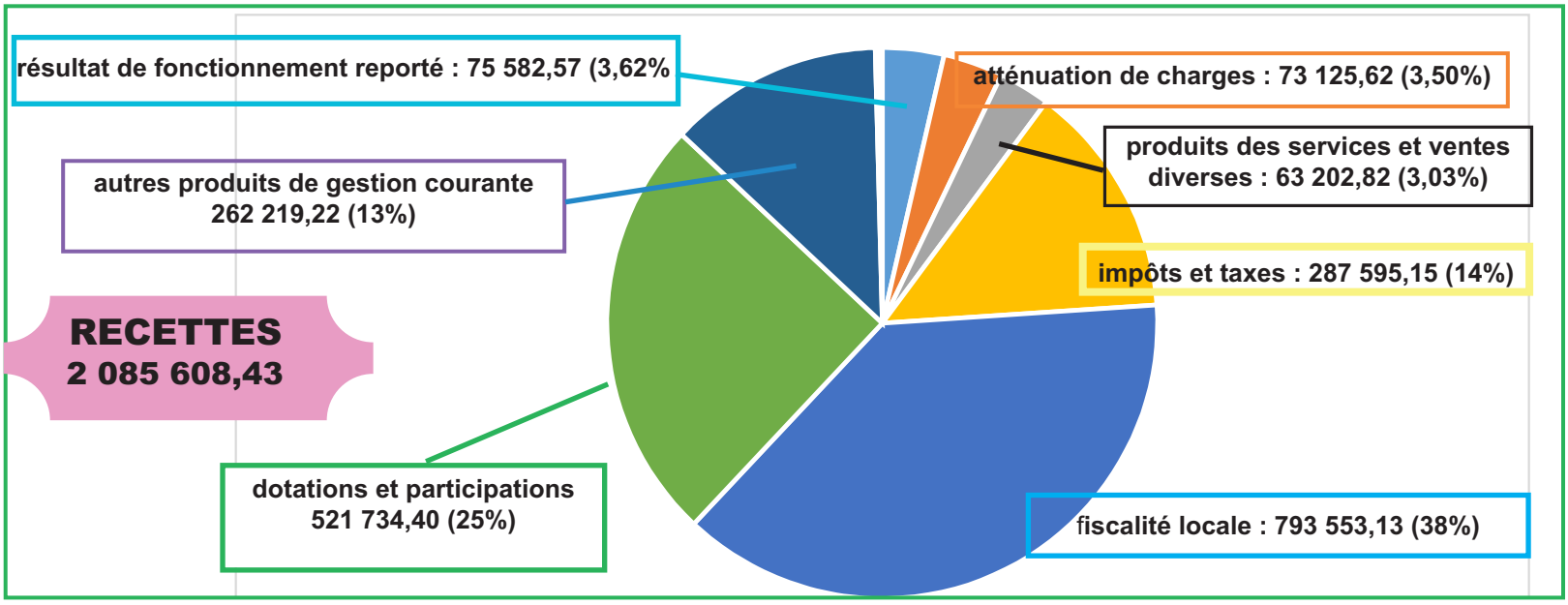

RECETTES
2 085 608,43

BUDGET PREVISIONNEL (ou primitif) année 2025

II - SECTION FONCTIONNEMENT

crédits ouverts en recettes et en dépenses à hauteur de 1 839 924,80 €

RECETTES		DEPENSES	
résultat de fonctionnement reporté	52 947,72 €	charges à caractère général	612 900,00 €
atténuation des charges	50 300,00 €	charges de personnel et frais	1 023 000,00 €
produits des services et ventes diverses	62 800,00 €	atténuations de produits	12 600,00 €
impôts et taxes	261 500,00 €	virement à la section d'investissement	00,00 €
Fiscalité locale	831 900,00 €	opération d'ordre/transfert entre section	2 383,54 €
dotations, subventions et participations	503 307,08 €	autres charges de gestion courante	98 575,16 €
autres produits de gestion courante	71 000,00 €	charges financières	83 796,10 €
produits financiers	30,00 €	charges spécifiques	1 000,00 €
produits spécifiques	500,00 €	dotations aux provisions et dépréciations	5 670,00 €
Reprise sur amortissements, dépréciations	5 640,00 €		

III - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

crédits ouverts (recettes/dépenses) à 1 194 169,66 € en 2025

DEPENSES 2024

OPERATIONS	DEPENSES	FINANCEMENT
GYMNASE		69 216,00 € DETR 140 000,00 € FOND VERT 140 000,00 € PRET 69 457,50 € Conseil Département 1 800,00 € 420 473,50 €
Travaux (montant restant)	402 000,00 €	
Maîtrise d'oeuvre	125 100,00 €	
Etudes	7 000,00 €	
MATERIEL DE VOIRIE	10 000 €	
	10 000 €	
CHAUDIERE Service Technique	6 000 €	
SIGNALETIQUE / ADRESSAGE	13 800 €	
DIVERS	5 000 €	37 528,09 € FCTVA 10 000,00 € Taxe d'aménagement 3 500,00 € FDAEC
GYMNASE TABLES et CHAISES	10 000 €	

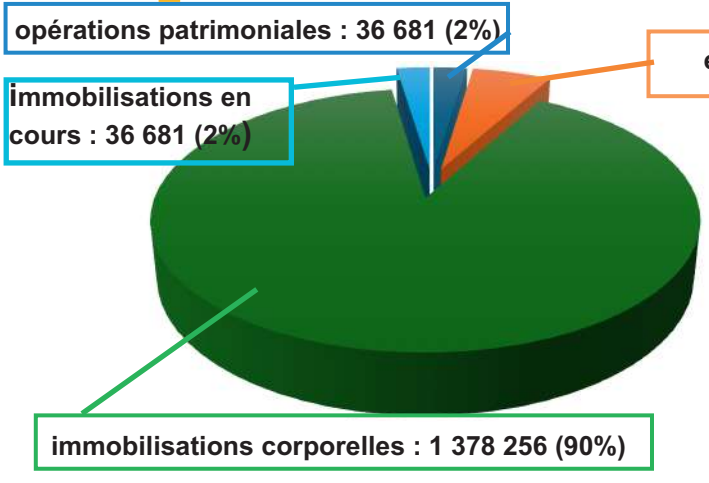

RECETTES SECTION INVESTISSEMENT

Solde d'exécution section d'investissement	527 943,38 €
Opération d'ordre entre section	2 383,54 €
Opération patrimoniale	26 370,00 €
Dotations et fonds divers	213 980,99 €
Subventions d'investissement	283 491,75 €
Emprunt et dettes assimilées	140 000,00 €

VOTE DES TAUX

Le vote des taux : cela fait toujours débat au sein des équipes municipales. Il y a le vote des taux, mais aussi la revalorisation des bases décidée par le Gouvernement.

Ces bases ont été revalorisées de 2,33% pour le foncier bâti et de 1,85% pour le non bâti. La taxe d'habitation, pour ceux qui y sont encore assujettis, a été ramenée de 22,64%.

Concernant les taux, le Conseil municipal a décidé de les revaloriser **de 1%.** Ainsi ils passent :

- de 43,98% à **44,42%** pour la Taxe Foncière Bâti ; de 72,43% à **73,15%** pour la Taxe Foncière sur le non Bâti (TFNB).
- de 14,64% à **14,79%** pour la Taxe d'Habitation.

PLUI-HD

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements

LA CALI VA ADOPTER SON PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 2025-2035

Renseignez-vous et contribuez sur www.lacali.fr

Logement

Troubles de voisinage

Quelles démarches en cas de bruits anormaux ?

Vous subissez un trouble anormal du voisinage lorsque les bruits provenant de chez vos voisins **dépassent les désagréments ordinaires** de la vie en collectivité en raison de leur **intensité**, de leur **durée** ou de leur **répétition**.

1 *Aller voir son voisin*

Pour l'informer de la gêne subie et trouver une solution commune pour y mettre fin

Si les nuisances persistent

2 *Lui envoyer un courrier simple*

Pour lui demander de faire cesser les nuisances

Si les nuisances persistent

3 *Lui envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception*

Pour le mettre en demeure de faire cesser la gêne occasionnée par le bruit

Si les nuisances persistent

4 *Prendre rendez-vous avec un conciliateur ou un médiateur*

Pour trouver une solution amiable

En cas d'échec

5 *Agir en justice*

Pour demander la cessation des nuisances subies et/ou l'indemnisation du préjudice

À savoir

Pour récupérer des preuves, vous pouvez :

- Faire appel à un commissaire de justice pour qu'il constate la réalité et la nature du trouble subi dans un procès-verbal de constat
- Déposer une main courante ou une plainte au commissariat ou à la gendarmerie
- Demander des témoignages et/ou faire signer une pétition

LES BRUITS

Il peuvent causer des troubles anormaux pour le voisinage lorsqu'ils sont répétitifs, intensifs ou s'ils perdurent

Il peut s'agir d'instrument de musique d'outils de bricolage, mais aussi des aboiements d'un chien.

Le code de la santé publique dispose qu'aucun bruit ne doit par sa durée, son intensité, sa répétition porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme

Conciliateur de Justice

Pour tout litige d'ordre privé
(problèmes de voisinage, de nuisances, droit de passage, différents entre propriétaires)

La procédure consiste, dans un premier temps, à effectuer des démarches amiables.
Si celles-ci restent infructueuses il est nécessaire de rencontrer le conciliateur de justice, ultime recours avant de saisir le tribunal judiciaire.

vous pouvez contacter
Monsieur Michel NUNEZ
courriel :
michel.nunez@conciliateurdejustice.fr

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

Solévent

Propriétaires, vous avez un projet de
PANNEAUX SOLAIRES EN TOITURE ?

REJOIGNEZ UN GROUPEMENT D'ACHAT CITOYEN

Rejoindre un Groupement d'Achat Citoyen, c'est **bénéficier de l'accompagnement neutre et gratuit de Solévent**, tiers de confiance proposé par La Cali pour :

1. Tarif d'achat groupé négocié
2. Accompagnement technique et administratif
3. Suivi du projet jusqu'à sa mise en service
4. Garantie qualité et exigences environnementales

RÉUNIONS D'INFORMATION

1er avril à 18h30
Libourne
Hôtel de ville | RDC

8 avril à 18h30
Porchères
Salle polyvalente
73 rue des quatre chemins

15 avril à 18h30
Saint-Denis-de-Pile
Chartreuse de BOMA

14 mai à 18h30
Izon
Salle Jules Delpit à l'Aïga

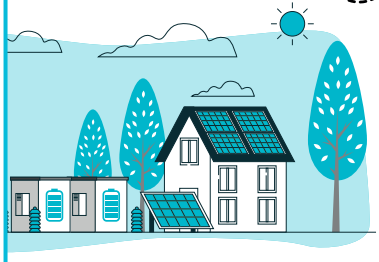

BORDEAUX MÉTROPOLE · Gironde · Nouvelle-Aquitaine

TRAVAUX DE BRICOLAGE, JARDINAGE
ils sont autorisés :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Jeunes gens de 16 ans ; pensez à vous faire recenser !

La Journée de Défense et Citoyenne est obligatoire pour tous les cltoyens recensés.
Le recensement est une démarche que chaque jeune français de 16 ans doit accomplir auprès de la Mairie. Vous devez êtes munis :
de votre CNI ou passeport ; du livret de famille et d'un justificatif de domicile
A défaut vous ne pourrez pas vous inscrire aux examens et concours (permis de conduire, baccalauréat....)

Evènements intergénérationnels à la Bibliothèque

Les 23 et 24 janvier c'était la tournée Micro-folie à la bibliothèque municipale pour un rendez-vous intergénérationnel des élèves du groupe scolaire et des aînés.
L'association «Cargo 209» nous a fait voyager avec des anecdotes sur l'art avec une présentation des oeuvres comme le tableau de Van Gogh, de Guernica et de bien d'autres.

Un extrait du ballet «Le Lac des cygnes" et venu rajouter l'art de la danse à celui de la peinture. A chaque présentation des commentaires accompagnaient les oeuvres.

Nous avons profité d'un moment ludique avec l'utilisation de tablettes et de casques de réalité virtuelle. Ainsi nous avons nagé au milieu des dauphins ou visité la cathédrale Notre-Dame de Paris.
Merci à l'Association «Cargo 209» et à tous ceux qui ont préparé et organisé le passage de cette association dans notre commune, notamment la bibliothécaire de la commune de Les Eglisottes.

Association «Cargo 209» :
https://www.facebook.com/Cargodeuxcentneuf/

Samedi 15 février 2025
La Saint Valentin avec le Comité des Fêtes

Les photos parlent d'elles mêmes.

Christian Banier au fourneau pour le repas et Bad Anim pour.l'animation. Avec ces deux interprètes, chacun dans leur domaine, la soirée ne pouvait être que réussie.

Il faut aussi mettre au crédit les participants qui par leur entrain ont contribué à cette réussite.

Naturellement c'est encourageant pour les organisateurs qui ne peuvent qu'en retirer une certaine fierté et ainsi les inciter à réfléchir à des projets futurs.

Sur un autre régistre il y aura le samedi 17 mai la 3ème randonnée pédestre. Cette fois les fonds seront reversés au profit "Les Clowns Stéthoscopes" qui interviennent à l'hôpital.

Une adaptation pour la collecte des restes alimentaires (biodéchets)

Afin d'améliorer les conditions du tri à la maison, et ainsi la qualité du compost, le SMICVAL a fait le choix de **changer le modèle et la texture des sacs pour passer à des sacs en kraft.**

Il a été jugé que les sacs biosourcés, actuellement en service, qui contiennent un pourcentage de plastique, ne sont pas adaptés à une usage domestique.
En revanche le sac kraft est 100% naturel et se dégrade plus rapidement. Il permettra d'avoir moins d'odeur et de jus dans le bio-seau. Ils sont beaucoup plus résistants (*des tests de résistance, réalisés sous huissier, ont conclu a une durée de 15 jours sans s'abîmer).*
En conséquence une nouvelle dotation est mise en place. **Il sera remis 50 sacs par foyer pour une période de 6 mois, soit 100 sacs par foyer par an.**
Ces sacs pourront recevoir : les restes alimentaires, os, viande, coquillages, les restes de fruits, les épluchures, les essuie-tout.

INFORMATIONS MAIRIE

I - COMITE DES FETES

NOCTURNES GOURMANDES

Dimanche 13 juillet au Gymnase
animation, restauration
feu d'artifice au plateau d'évolution:
Jeudi 07 août : place de La Poste
animation, restauration

II - AMICALE LES EGLISOTTES

1er juin 2025 :
Place de La Poste
BROCANTE

problèmes de hanches, de lombaires ou besoin de se détendre. Adoptez le
PILATE
Séance découverte gratuite
12 juin de 9h30 à 10h30 salle polyvalente Monfourat

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE MONFOURAT-LES EGLISOTTES

Section badminton

Les travaux de réhabilitation du gymnase sont désormais terminés. Maintenant il faut attendre le feu vert de la Commission de sécurité.

Nous vous tiendrons informés de la date effective de reprise de l'activité badminton (affichage, flyers, panneaupocket).

Nous invitons toutes les personnes intéressées à nous rejoindre pour pratiquer ou découvrir ce sport en toute convivialité.

les lundis et jeudis de 18h30 à 20 heures

(prêt du matériel assuré)

Pour tout renseignement :

Philippe MARIETTE : dirigeant de la section : 06 43 06 74 22

Evelyne EQUEM, Présidente de l'ASC

Samedi 17 mai 2025
3ÈME RANDONNÉE PÉDESTRE

au profit des «Clowns Stéthoscopes»
qui interviennent au Centre Hospitallier
de Libourne

Rendez-vous salle polyvalente de Monfourat

heure de départ - 3 boucles proposées
- 8h30 (15 km grande boucle)
- 9h (10km boucle moyenne) ;
- 9h30 (5km petite boucle)

inscriptions et participation

Participation libre avec minimum
- 8 € adultes
- 4 € enfants moins de 12 ans

Ravitaillemnt
Etang de Meffret et Reyraud des Landes

Repas grillade après la marche
- 12 € pour les adultes
- 8 € pour les enfants

Renseignements et inscriptions

Danielle HUCHET	06 64 43 21 11
Régent GORRICHON	06 67 71 93 27
Bernard GUILLEMOT	06 60 95 26 44

FRELON ASIATIQUE
un fléau à éradiquer. Poursuivons la lutte

- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.
- Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.
- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.

un fléau :
- pour l'homme (problème respiratoire, choc anaphylactique, arrêt cardiaque) ;
- pour la biodiversité : surtout pour les abeilles, soumises à ces prédateurs qui se postent en vol stationnaire près d'une ruche pour se jeter sur la butineuse lorsqu'elle revient chargée de pollen.

Détruisons ce parasite avant qu'il ne prolifère